

43012  
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE  
Energies Renouvelables

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation  
du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal  
décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de membres exprimés : 29  
VOTES :  
Pour 28 Contre 0 Abstentions : 4

N° 2024-DEL-051

## AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-380,00
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>-380,00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	321 693,90
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	313 948,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>0,00</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>-380,00</b>

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

le Maire  
Claude VINIC

A. Aurec sur Loire, le 11/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_052**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Général  
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Général de la Commune.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Général de la Commune
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 6 756 112.34 €
  - Recettes : 6 756 112.34 €
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 6 817 586.07 €
  - Recettes : 6 817 586.07 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024



V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURESV  
A

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :

Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1),  
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

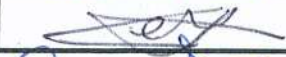




Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session  
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).



Le Maire  
 Claude VIAL

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	

V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURESV  
A

Pascal HAURY	Représenté par Sébastien ARNAUD
Patrice PEYRARD	Représenté par Xantalange
Pauline GRANGER	Représenté par Nathalie JOLIVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GONZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

M/04/2024


Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication le 11/04/2024

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

  
Claude VIAL



**BUDGET PRIMITIF 2024****NOTE EXPLICATIVE de SYNTHESE**

La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 1078 sur les dispositions financières et budgétaires, actualise les informations financières à annexer aux documents budgétaires, et précise la rédaction d'une note explicative de synthèse.

- **Informations statistiques** : la Commune compte une population totale de 6 171 habitants, qui est en légère augmenté. 1 067 élèves sont scolarisés dans les établissements locaux, dont 581 en enseignement pré-élémentaire et élémentaire, et 486 en collège.
- **Priorités budgétaires** : elles ont été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice et précisent :

- fiscalité : pas de changement des taux

- la recherche de solutions intercommunales de mutualisation

- la quête de nouvelles ressources de fonctionnement

- le financement des opérations d'équipement par un recours judicieux aux subventions adéquates

- un réglage des financements qui recherche un meilleur équilibre entre le contribuable et l'utilisateur

- un développement économe des ressources naturelles et des deniers publics

- une externalisation des services produits à la population chaque fois qu'il est possible de gagner en performance ou en qualité au regard d'un contexte économique et financier instable.

- **Prévision Budgétaire -Budget Principal**

Pour le **Budget de Fonctionnement** : dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 6 756 112.34 €, soit une augmentation de 9.07955 % par rapport au même budget voté en 2023

Pour le **Budget d'Investissement** : dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 6 817 586.07 € soit une diminution de 6.486 % par rapport au même budget voté en 2023 .

- **Prévision budgétaire consolidée Budget Principal et Budgets annexes :**

Le budget principal et les 7 budgets annexes rattachés : Camping, Restaurant Scolaire, Petit Train Touristique, Commerces, Maison Médicale, Autopartage, énergies renouvelables, consolidés ont des autorisations budgétaires initiales totales pour 2024 :

- en **Fonctionnement** de : 8 054 250.42 €

- en **Investissement** de : 8 659 499.25 €

- **Fiscalité Locale** : les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2023, soit :

Taxe d'Habitation :	11 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	21,50 % +21,90 % du département soit un total de 43,40 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties :	65,72 % .

- **Epargne brute** : 759 466.12 €

- **Effectifs de la Collectivité** :

Ils sont pour ce qui relève de la Fonction Publique Territoriale de 27.13 équivalents temps plein annuel travaillé.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_053**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Restaurant Scolaire.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Restaurant Scolaire
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 321 118.00 €
  - Recettes : 321 118.00 €
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 137 823.02 €
  - Recettes : 137 823.02 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1).

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024


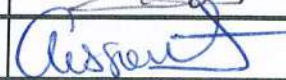



Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

K. Maire  
Claude VIAL

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Raoul Paulet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Pascal HAURY	Représenté par Sébastien Arnaud
Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Jolivet
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GOREZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024 et de la publication le 11 AVR. 2024

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire  
 Claude VIAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_054**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Commerces

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Commerces.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Commerces
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 73 458.78 €
  - Recettes : 73 458.78 €
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 627 141.11 €
  - Recettes : 627 141.11 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11 AVR. 2024



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstentions : 4

Date de convocation 26/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,  
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024  
 (1) Le Maire,

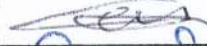
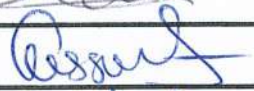

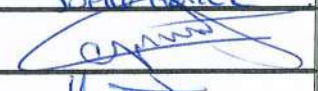

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Le Maire  
 Claude VIAL



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Yves PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARNAUD

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie JOLIVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle BONER
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

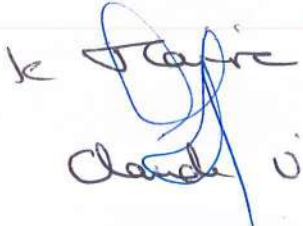
11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le

11 AVR. 2024

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.  
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

le Maire  
  
 Claude Uria





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_055**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Camping

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Camping.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Camping
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- o Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 43 623.50 €
  - Recettes : 43 623.50 €
- o Section d'Investissement :
  - Dépenses : 70 000.00 €
  - Recettes : 70 000.00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 25  
 Contre : 04  
 Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,  
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024  
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),


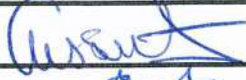



le Maire  
 Claude VIAL



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Renaud Paulet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien Arnould



IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représenté par Nathalie Delivet
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle Gomez
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

le Maire  
Claude VIAL





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 8 avril 2024, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_056**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Maison Médicale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Maison Médicale.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Maison Médicale
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 72 781.72 €
  - Recettes : 72 781.72 €
- Section d'Investissement :
  - Dépenses : 263 864.86 €
  - Recettes : 263 864.86 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **11 AVR. 2024**

V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURESV  
A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

le Maire  
Claude VIAL



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	



**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

V  
A

Pascal HAURY	Représenté par Sébastien ARNAUD
Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon VALEYRE
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie SOLIVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GONZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

le Maire  
 Claude VIAU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSENET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_056**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Maison Médicale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Maison Médicale.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Maison Médicale
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- o Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 72 781.72 €
  - Recettes : 72 781.72 €
- o Section d'Investissement :
  - Dépenses : 233 864.86 €
  - Recettes : 233 864.86 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 23/04/2024



**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**V**  
**A**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1),

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).


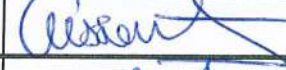

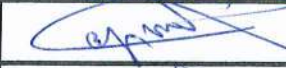

le Maire  
Claude VIAL



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**V**  
**A**

Pascal HAURY	Représenté par Sébastien ARNAUD
Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon VALEYRE
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie SOLIVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joël GONZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

23 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23 AVR. 2024

A Aurec-sur-Loire, le 23/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire  
 Claude VIAL





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 8 avril 2024, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_057**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Petit Train Touristique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Petit Train Touristique.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Petit Train Touristique
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :
  - o Section de Fonctionnement :
    - Dépenses : 4 666.83 €
    - Recettes : 4 688.83 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **11 AVR. 2024**

**V - ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**V**  
**A**

Nombre de membres en exercice 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1),  
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session  
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

le Maire  
Claude VIAL




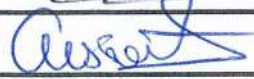



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Ruel Pavlet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	



V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Pascal HAURY	Représenté par Sébastien Arnaud
Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Jolivet
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle Goretz
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le 11 AVR. 2024.

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire  
Claude VIAU



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_058**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Autopartage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Autopartage.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Autopartage
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :

- o Section de Fonctionnement :
  - Dépenses : 27 590.74 €
  - Recettes : 27 590.74 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **11 AVR. 2024**



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES :  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstentions : 4

Date de convocation 26/03/2024

Présenté par (1) Le Maire  
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024  
 (1) Le Maire,

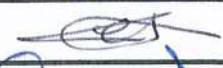
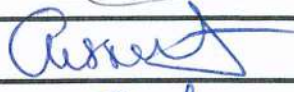



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

le Maire  
 Claude VIAL



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARNAUD

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Patrice PEYRARD	Représente par Yvon Valéyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalee JOLIVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représente par Joëlle GONCZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024 et de la publication le 11 AVR. 2024

A Arec-sur-Loire, le 08/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

le Maire  
Claude VIAL





REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 8 avril 2024, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_059**

**OBJET** : Budget Primitif 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Energies Renouvelables

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Energies Renouvelables.

Avis favorable à l'unanimité (Pour: 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Adopte le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Energies Renouvelables
- Et fixe ainsi qu'il suit le budget :
  - o Section de Fonctionnement :
    - Dépenses : 57 757.40 €
    - Recettes : 57 757.40 €
  - o Section d'Investissement :
    - Dépenses : 773 084.19 €
    - Recettes : 773 084.19 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **11 AVR. 2024**

IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par (1) Le Maire.

A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024


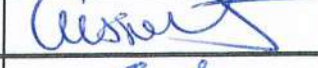



Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

le Maire  
Claude VIAL

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel Paulet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Claude VIAL	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien Arnaud



IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D

Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Jolivet
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle Gomez
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024


Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication le 11/04/2024.

A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

  
Claude VIAC



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 8 avril 2024, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_060**

**OBJET** : Fiscalité Directe Locale : Votes des taux d'imposition 2024 : Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB).

Il rappelle que ces taux sont maintenant gelés depuis 2008. La progression des ressources communales se limite à la revalorisation annuelle des bases ainsi qu'à l'apport régulier de population nouvelle qui favorise le partage en un plus grand nombre des charges fixes de la commune.

Monsieur le Maire signale que c'est en douceur et de façon anticipée que la commune d'Aurec-sur-Loire poursuivra en 2024 les mutations structurelles de maîtrise de ses dépenses.

Monsieur le Maire précise en outre que cette fiscalité contenue s'inscrit également dans les nouvelles échelles de gestion du bloc communal (groupement à fiscalité propre et de ses communes membres). La gestion d'un certain nombre de services à la population se fait, quand c'est plus pertinent, au niveau communautaire.

Taxes	Taux d'imposition- 2023	Taux d'imposition - 2024
D'habitation	11	11
Foncière (bâtie)	43.40 (21.5 + 21.9 du Département)	43.40
Foncière (non bâtie)	65.72	65.72



Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- prend acte des propositions de taux de l'imposition communale,
- approuve les taux d'imposition pour l'année 2024 comme repris ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le *11/04/2024*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_061**

**OBJET** : Participation obligatoire 2024 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre le soutien de la commune à l'organisation de gestion des écoles catholiques d'Aurec-Sur-Loire. L'effectif du mois de septembre 2023 était de 164 élèves. Il propose de payer une participation au titre de l'année 2024 à hauteur 147 080.12 € (soit 896.83 € par élève) composée comme suit :

- 147 080.12 € en partie fixe, soit 896.83 € x 164 élèves,

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux paramètres entrent dans la composition de ce montant.

*M. Sébastien ARNAUD en tant que membre de l'OGEC ne prend pas part au vote.*

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le soutien de la mairie d'Aurec-Sur-Loire à l'OGEC,
- approuve le paiement d'une participation qui sera inscrite au budget 2024 d'un montant de 147 080.08 € et proportionnelle au nombre d'élèves inscrits en septembre 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_062**

**OBJET** : Participation obligatoire des communes concernées aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aurec sur Loire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commune ne possédant pas d'école sur son territoire ou une commune donnant autorisation à des familles d'inscrire leurs enfants dans une école publique hors de son territoire participent aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune d'Accueil ainsi qu'aux services et installations annexes utilisées dans le cadre de l'école.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2024 le montant de participation à 1 031.35 € par élève pour les communes devant participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aurec sur Loire (894,13 €/élève voté en 2023).

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
- fixe pour l'année 2024 le montant de participation à 1 031.35 € par élève pour les communes devant participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aurec sur Loire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_063**

**OBJET** : Attribution des subventions 2024 aux associations et divers organismes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'accorder sur la poursuite du soutien de la commune aux associations communales.

Les subventions de la commune seront maintenues au même niveau d'effort, sauf cas particulier ou indexation prévues dans les conventions de partenariat qui lient la commune et certaines associations.

Il est présenté le tableau des répartitions aux subventions suivant l'annexe 4 du budget et comme repris en pièce jointe et selon des critères d'attributions proposés par la commission sport pour les associations sportives comme repris en pièce jointe.

Il est précisé que pour l'association Tennis Club Aurec, la subvention de fonctionnement octroyée est affectée au financement d'un poste d'éducateur chargé de la formation des jeunes (emploi sportif).

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

**Sauf pour :**

- Aurec Boxe : Sébastien DIONET en tant que membre de l'association ne prend pas part au vote (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
- Handball Loire Semène : Patrice PEYRARD en tant que membre de l'association ne prend pas part au vote (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)
- Les Archers des bords de Loire : Yvon VALEYRE et Pierre FERRET en tant que membres de l'association ne prennent pas part au vote (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- prend acte de la présentation des propositions de subventions aux associations et organismes pour l'année 2024,
- approuve chacune des subventions et pour les associations sportives selon les critères d'attribution proposés par la commission sport.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS		BP 2023	REALISE 2023	BP 2024
657481	exploitation OSA	170 €	170,00 €	170 €
657481	exploitation Aurec Trail Nature		117,00 €	
657481	exploitation Basket Club Aurécois		3 615,00 €	3 253 €
657481	exploitation Football Club Aurec		2 682,00 €	2 414 €
657481	exploitation Handball Loire Semène		3 165,00 €	2 999 €
657481	exploitation Aurec Volley Ball		700,00 €	666 €
657481	exploitation Tennis Club des Gorges de la Loire		1 749,00 €	2 011 €
657481	exploitation Aurec Boxe		816,00 €	938 €
657481	exploitation Archers des Bords de Loire		466,00 €	535 €
657481	exploitation Club de Tir Aurécois		653,00 €	750 €
657481	exploitation Boule Amicale Semene		117,00 €	105 €
657481	exploitation Aurec Pétanque		245,00 €	281 €
657481	exploitation Par Monts et Par Vaux		181,00 €	208 €
657481	exploitation Aurec Vélo Loisirs		140,00 €	281 €
657481	exploitation Aurec Country			233 €
657481	exploitation Boule Amicale Aurecoise			166 €
657481	Associations sportives Aurécoises - Subventions directes	14 761 €		
657481	Subv exceptionnelle	- €		5 659 €
657481	<b>Total subventions vocation sportive</b>	<b>14 931,00 €</b>	<b>14 816,00 €</b>	<b>20 669,00 €</b>
657482	MFR le village			90 €
657482	MFREQ	90 €	90,00 €	
657482	CFA BTP Michel Cluzel	1 080 €	1 080,00 €	540 €
657482	lycée agricole privé etienne gautier-ressins			90 €
657482	CFA les Mouliniers changer adresse	90 €	90,00 €	90 €
657482	Collège Gorges Loire- Foyer socio éducatif	200 €	200,00 €	200 €
657482	Collège Gorges Loire- Parents élèves	250 €	250,00 €	250 €
657482	Collège Gorges Loire- Assoc sportive	200 €	200,00 €	200 €
657482	Collège Gorges Loire- Séjours linguistiques	2 352 €	2 184,00 €	2 587 €
657482	Ecole Maternelle-Classes transplantées	996 €	996,00 €	996 €
657482	Ecole Primaire – Classes transplantées	996 €	996,00 €	996 €
657482	Ecole spécialisée l'Hirondelle	90 €	90,00 €	
657482	OGEC ND Faye -Classes transplantées	996 €	996,00 €	996 €
657482	OGEC ND Faye- Séjours linguistiques	3 640 €	3 472,00 €	3 822 €
657482	PEEPA	85 €	84,00 €	84 €
657482	Maison Familiale Rurale montbrison	180 €	180,00 €	180 €
657482	BEAUTY académie	90 €	90,00 €	90 €
657482	<b>Total subventions vocation scolaire</b>	<b>11 336 €</b>	<b>10 998,00 €</b>	<b>11 211 €</b>
657483	Amis du Vieil Aurec	11 660 €	11 660,00 €	11 660 €
657483	Jeun'Echecs 43	127 €		
657483	MJC exploitation	42 400 €	42 400,00 €	42 400 €
657483	<b>Total subventions vocation culturelle</b>	<b>54 187 €</b>	<b>54 060,00 €</b>	<b>54 060 €</b>
657484	AFLM Vaincre la mucoviscidose- Virade	636 €	636,00 €	668 €
657484	Amicale Donneurs de Sang -DSB	954 €	954,00 €	1 002 €
657484	CGT ULR Aurec Sur Loire	159 €	159,00 €	167 €
657484	FNACA	138 €	138,00 €	145 €
657484	Jardins Familiaux Aurécois	112 €	112,00 €	118 €
657484	Les Enfants Avant Tout -EAT	636 €	636,00 €	668 €
657484	OVIVE subvention repas	- €		- €
657484	Personnel Communal	1 776 €	1 776,00 €	1 865 €
657484	Sapeurs Pompiers Actif	1 802 €	1 802,00 €	1 892 €
657484	Sapeurs Pompiers Retraités	196 €	196,00 €	206 €
657484	Secours Catholique local	318 €	318,00 €	334 €
657484	Tilleuls Aurécois	424 €	424,00 €	445 €
657484	UFAC section AFN	318 €	318,00 €	334 €
	UPT + association Médiathèque "A chacun son doc"			693 €
657484	<b>Total subventions vocation sociale</b>	<b>7 469 €</b>	<b>7 469,00 €</b>	<b>8 537 €</b>
	<b>Total autres subventions</b>	<b>87 923 €</b>	<b>87 343,00 €</b>	<b>94 477 €</b>
657486	Provision subventions exceptionnelles	30 000 €		
	bibliothèque		660,00 €	
	collège gorges de la loire		2 632,00 €	
	boule amicale semene		150,00 €	
	MJC		55 000,00 €	
	subventions sportives exceptionnelles		4 987,00 €	
	association archers des bord de loire		500,00 €	
	chats libres		343,00 €	
657486	<b>Total subventions exceptionnelles</b>	<b>65 000 €</b>	<b>64 272,00 €</b>	<b>80 000 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>152 923 €</b>	<b>151 615,00 €</b>	<b>174 477,20 €</b>



## CRITERES D'ATTRIBUTION PROPOSES PAR LA COMMISSION SPORT

repartitions en %	%
nbres d'aherents	30%
nbres de licencier	10%
nbres de moins de 18 ans	15%
nbres d'aurecois	15%
participation aux evenements de la commune	10%
encadrant diplômé	5%
sport collectif	10%
sport individuel	5%
	100%
répartition par points	points
0-50 adherents	0
50-100 adherents	15
100-150 adhrents	20
150-200 adhrents	25
plus de 200 adherents	30
0-50 licenciers	0
50-100 licenciers	5
100-150 licenciers	6
150-200 licenciers	8
plus de 200 licenciers	10
moins 25% de moins de 18ans	0
PLUS 25% de moins de 18 ans	2
PLUS 50% de moins de moins de 18 ans	7
PLUS 60% de moins de moins de 18 ans	15
moins de 25% d'aurecois	0
plus de 25% d'aurecois	2
plus de 50% d'aurecois	7
80% d aurecois	15
moins de deux encadrant diplômés	0
moins de quatres encadrants diplômés	5
plus de quatres encadrants diplômés	7
participe a un evenement	3
participe a 2 evenements	8
participe a plus de trois evenements	10
sports collectifs	10
sports individuel	5

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_064**

**OBJET** : Subventions d'exploitation du budget général vers les budgets annexes concernés

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir approuver :

- l'attribution des subventions d'exploitation du budget primitif de la commune dont le détail du compte 657381 pour un montant total de 295 118 euros est défini comme ci-dessous :

- Compte 6573811 sur le budget annexe « restaurant scolaire » pour 281 318 euros
- Compte 6573812 sur le budget annexe « petit train touristique » pour 3 800 euros
- Compte 6573813 sur le budget annexe « autopartage » pour 10 000 euros

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
 Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_065**

**OBJET** : Admissions en non-valeur

A la demande de la Trésorerie, il est proposé d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

\* Budget Général de la commune :

- dossier 1 – 1 000 euros
- dossier 2 – 379.17 euros
- Total - 1 379.17 euros

\* Budget Annexe « Maison médicale » :

- dossier 1 – 0.27euros
- Total - 0.27 euros

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSENET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_066**

**OBJET** : Provision 2024 pour créances douteuses – admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les créances irrécouvrables doivent être retracées au budget et dans les comptes de la collectivité non seulement au cours de l'exercice où elles sont constatées mais également en amont de cet exercice lorsque le recouvrement des créances émises apparaît compromis par "une dotation aux créances douteuses", qui est une dépense obligatoire prévue par le code général des collectivités locales (artL2321-2 du CGCT).

Le calcul du montant à provisionner doit se faire, au choix de la collectivité, en lien avec son comptable public :

- soit par un calcul statistique (par exemple une moyenne des admissions en non-valeur admises les trois dernières années)
- soit par un provisionnement selon un pourcentage établi selon le montant des créances douteuses sur les 4 dernières années dans la limite maximale de 12 000 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'à compter de l'exercice 2024 le calcul de la provision pour dépréciation des créances douteuses soit basé sur la méthode suivante : application d'un taux forfaitaire de 15 % aux restes à recouvrer supérieurs à 3 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire.

A titre d'information il est inscrit au budget primitif 2024 les sommes suivantes :

Compte 6817 – Dotations aux provisions et dépréciations : 4 715,21 €

Compte 7817 – Reprise sur amortissement dépréciations et provisions (communication de la DGFIP) : 4565,21 €



Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 8 avril 2024, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_067**

**OBJET** : Acceptation d'un don (2 Drones)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le don de la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs de deux drones, un drone « phantom dj » d'une valeur vénale de 2 663,00 euros et un drone « mavic pro platinum fly more » d'une valeur vénale de 2 097,35 euros.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le *Maire*



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_068**

**OBJET** : Délibération pour abrogée « 1/3- 2/3 » entre le CCAS et la Commune concernant les encaissements relatif au cimetière

L'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières précise expressément les modalités de recouvrement du produit des concessions funéraires et le principe du reversement d'un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.

Or, à l'occasion de la rédaction du code d'administration communale issu du décret n° 57-657 du 22 mai 1957, les dispositions de l'article 3 précité n'ont été que partiellement reprises avec la suppression de la mention concernant la répartition du produit généré par les concessions funéraires. Ces nouvelles dispositions ont ensuite été reprises en l'état dans la rédaction de l'article L. 361-14 du code des communes en 1977, puis à l'article L. 2223-15 du code général des collectivités territoriales.

Aussi, la loi n° 96-142 du 21 février 1996 a abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou autre quote-part, du produit des concessions funéraires au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la simplification consistant à abroger cette disposition du versement « 1/3-2/3 » entre le CCAS et la commune concernant les produits relatif au cimetière à compter du 01/04/2024.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

**Le 8 avril 2024, à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTEES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_069**

**OBJET** : Amortissement Budget Annexe « camping »

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation de l'amortissement du Budget Annexe « camping » en M4, il est proposé au conseil municipal d'amortir exceptionnellement sur 50 ans ;

la charge d'amortissement sur 50 ans qui en résulte serait donc de :

- Immobilisations inscrites au comptes 2121 pour la somme de 18 859.28 euros
- Immobilisations inscrites au comptes 2131 pour la somme de 2 201.29 euros
- Immobilisations inscrites au comptes 2135 pour la somme de 753.15 euros
- Immobilisations inscrites au comptes 2138 pour la somme de 1250.25 euros

Soit un total d'amortissement sur 50 ans de 23 063,97 arrondis à 23 064 euros pour une valeur totale de 1 153 198,50 €.

Il y a lieu également de fixer les durées d'amortissement des immobilisation corporelles et incorporelles acquises sur le budget annexe du camping à compter du 01/01/2024 :

Catégorie	Articles	Durée en années
Logiciels	205	2 ans
Terrains nus	2121	25 ans
Bâtiments	2131	25 ans
Installation générales agencements aménagement des constructions	2135	25 ans
Autres constructions	2138	25 ans
Installations spécifiques	2153	25 ans
Matériels de transport véhicules	2182	10 ans
Matériels de bureau et informatique	2183	5 ans
Mobilier	2184	10 ans
Matériels classiques	2185	10 ans
Autres matériels, outillage	2188	10 ans

Un seuil unitaire de 600 euros HT est fixé pour les biens de faible valeur à amortir sur un an.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire  
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

**PRESENTS** : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

**EXCUSES REPRESENTES** : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

**EXCUSEES NON REPRESENTES** : 0

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2024\_DEL\_070**

**OBJET** : Fixation du montant d'avance au Budget Annexe « commerces »

Afin d'intégrer les fiches d'immobilisation du local de la poste d'un montant 280 959.96 € HT et du local rue des puits d'un montant de 9 491.62 € HT dans le Budget Annexe « commerces » pour un montant total de 290 451.58 € HT,

et afin d'équilibrer le Budget Annexe « commerce »,

il y a lieu de prévoir une avance de 290 451.58 € HT du Budget Général au Budget Annexe « commerces » dans les conditions ci-dessous :

- Cette avance sera remboursable sur 20 ans
- Le montant des échéances sera de  $290\,451.58 / 20 = 14\,522.58$  € HT
- La première échéance interviendra en 2024 pour finir en 2043, cette dernière sera de 14 522.26 €
- Il sera émis un titre au compte 276341 de 14 522.58 € sur le Budget Général et un mandat du même montant sur le compte 1687 sur le Budget Annexe « commerces ».

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024